

Direction des Affaires
Juridiques et Institutionnelles
Dossier suivi par : Adélaïde REYES
Tél. 04 73 40 64 66
daji@uca.fr

La Présidente du conseil d'administration de
l'Établissement Public Expérimental Université Clermont
Auvergne,
à
Madame, Monsieur,
Membres du conseil d'administration de l'Établissement
Public Expérimental Université Clermont Auvergne,

Clermont-Ferrand, le 4 mars 2022

**Objet : Convocation du conseil d'administration de l'établissement expérimental Université
Clermont-Auvergne**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous convier au conseil d'administration de l'Établissement Public Expérimental
Université Clermont Auvergne qui se tiendra le :

Vendredi 11 mars 2022 à 8h30
Amphithéâtre 219
Maison des Sciences de l'Homme - MSH
4, rue Ledru
63000 CLERMONT-FERRAND

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 11 mars 2022

2. Informations générales

- Point sur la situation sanitaire
- Résultats de l'I-site

3. Questions stratégiques

- 3.1. Projet d'établissement
- 3.2. Rapport d'activité
- 3.3. Compte financier
- 3.4. Programmation pluriannuelle des investissements immobiliers (PPI) et Schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI)
- 3.5. Convention Clermont Auvergne innovation (CAI)
- 3.6. Enoncé de mission "Erasmob"
- 3.7. Repyramidage des postes d'enseignants-chercheurs : LDG et ciblage de possibilités de promotion par sections CNU pour les campagnes conjointes 2021 et 2022

4. Délibérations opérationnelles :

4.1. Affaires juridiques et Institutionnelles

- 4.1.1. Réduction du mandat des membres de la Commission consultative paritaire des agents non titulaires

4.1.2. Compte-rendu des actes pris par le Président en vertu de la délégation du Conseil d'administration

4.1.3. Compte-rendu des actes pris par le Directoire en vertu de la délégation du Conseil d'administration

4.2. Affaires financières

4.2.1 Admissions de créances en non-valeur

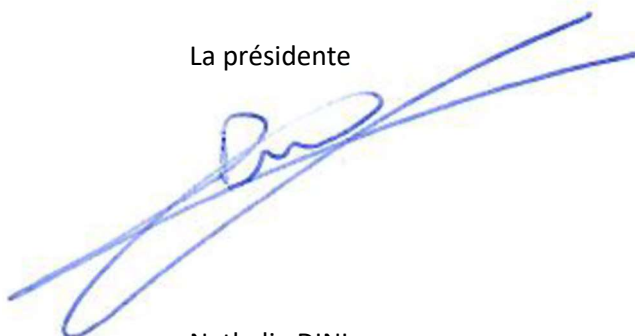
4.3. Ressources humaines

4.3.1. Lignes directrices de gestion (LDG) relatives au Régime Indemnitaires des Personnels Enseignants et Chercheurs (RIPEC)

4.3.2. Révision du socle indemnitaire des agents de catégorie C et B

Vous trouverez en annexe un formulaire de procuration à adresser à daji@uca.fr

La présidente



Nathalie DINI